

MISSION PARLEMENTAIRE



Intervenant : Christophe Nauwelaers

Qui et quels objectifs ?

Diligentée par le Premier Ministre.

Mission confiée à Mme Françoise DUMAS et M. Stanislas GUÉRINI.

Objectif : formuler des propositions permettant de garantir, dans le temps et en tout point du territoire, une formation de qualité au permis de conduire, tout en assurant son accessibilité et celle des examens en termes de délais et de prix.

La réflexion visera également à consolider le secteur économique de l'éducation routière et à définir des modalités de contrôle adaptées à l'ensemble de la profession. Elle proposera, le cas échéant, des évolutions législatives et réglementaires.



La lettre de mission

Le Premier Ministre

1 2 5 9 / 1 8 SG

Paris, le - 3 AOUT 2018

Monsieur le député, *de Stanislas,*

Les conditions d'obtention du permis de conduire de catégorie B et plus largement l'éducation routière constituent un enjeu majeur, à la fois en termes d'insertion professionnelle et de sécurité routière. La non-détention du permis de conduire, véritable passeport pour l'emploi, constitue souvent l'une des principales barrières à la mobilité et peut conduire à un éloignement du marché du travail et à un renforcement des inégalités d'accès à l'emploi. Par ailleurs, le niveau de formation des apprentis conducteurs, conditionné par le niveau des examens théoriques et pratiques, a des répercussions importantes sur l'accidentalité des conducteurs novices, le plus souvent dans la tranche d'âge des 18-24 ans.

Partant d'un constat encore plus aigu en termes de prix et de délai, la réforme du permis de conduire mise en œuvre en 2014, en recentrant les missions des inspecteurs et délégués du permis de conduire sur le passage des examens pratiques et les contrôles, en externalisant l'organisation de l'épreuve théorique en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 et en augmentant le nombre d'examens pratiques par jour, a permis de progresser, sans toutefois atteindre les objectifs fixés, notamment en termes de délai d'attente pour une place d'examen pratique. Ce délai reste, dans certains départements et notamment en région parisienne, supérieur à l'objectif fixé par le législateur, ce qui conduit les candidats à prendre un plus grand nombre de leçons afin de maintenir leur niveau jusqu'à l'examen, ce qui a pour effet de renchérir le coût de la formation au permis de conduire.

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, et alors que plusieurs modèles d'apprentissage de la conduite se sont développés, tirant pour certains parti des technologies numériques, une réflexion sur l'éducation routière en France mérite d'être réengagée afin de dresser le bilan des réformes mises en place et d'envisager des évolutions.

Vous formulerez des propositions permettant de garantir une formation de qualité au permis de conduire tout en assurant son accessibilité et celle des examens à la fois en termes de délais et de prix. Vous examinerez l'opportunité d'adapter les normes existantes aux nouveaux usages, en vérifiant que la réglementation et ses dérivés – comme par exemple le « label qualité » récemment mis en place – garantissent les conditions d'une concurrence équitable, y compris au regard des normes sociales et fiscales en vigueur. Cette évaluation prendra en compte la réglementation européenne (notamment la directive européenne 2006/126 du 20 décembre 2006) et les exemples étrangers.

.../...

Monsieur Stanislas GUERINI
Député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Votre mission formulera des propositions pour consolider le secteur économique de l'éducation routière, tout en garantissant dans le temps et en tout point du territoire, y compris en outre-mer, la capacité à former correctement les candidats au permis de conduire et à leur permettre de passer les examens dans des délais et à des prix raisonnables. Vous examinerez à cet effet les modalités de préparation et de passage des examens du permis de conduire.

Vous vous attacherez à mettre en lumière les avantages et inconvénients des différentes propositions que vous serez amenés à faire, notamment sous l'angle des gains ou coûts économiques (coût de la formation et de l'examen, impacts budgétaires, emploi...) ainsi que des bénéfices ou contraintes pour les candidats au permis (impact sur les délais d'examen, maillage territorial, expérience utilisateur...).

Vos travaux devront également porter sur les modalités du contrôle de la profession, conformément au cadre fixé par le droit de l'Union européenne.

Votre mission mènera également une réflexion sur les conséquences, en termes d'éducation routière, du développement à moyen terme des premiers véhicules autonomes.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances. Vous serez appuyés par un membre des inspections générales de l'administration et des finances et vous pourrez vous appuyer sur les services de la délégation à la sécurité routière du ministère de l'intérieur, de la direction générale du trésor, de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie et des finances, de la direction générale des outre-mer du ministère des Outre-mer ainsi que sur le commissariat général à l'égalité des territoires. Vous mènerez cette mission conjointement avec Madame Françoise DUMAS, députée.

Vos travaux privilégieront une approche concertée et de larges échanges afin de proposer une réponse globale aux enjeux d'accessibilité du permis de conduire et de qualité de l'éducation routière.

Je vous saurais gré de bien vouloir remettre votre rapport d'ici au 15 décembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi,


Edouard PHILIPPE


Audition du SANEER

Le 2 octobre dernier à l'Assemblée Nationale.

Teneur de notre intervention

Quelques chiffres :

En 2017 :

- 1 973 691 examens pratiques ont été réalisés

Dont :

- 1 718 298 en circulation (127 369 en moto, 1 538 046 groupe léger et 52 883 groupe lourd)
- 255 393 hors circulation (179 928 en moto et 75 465 groupe lourd)

Les effectifs :

- 1 370 IPCSR
- 132 DPCSR

Teneur de notre intervention

Le permis de conduire, toutes catégories confondues, c'est 1 973 691 examens, soit en nombre, le premier examen de France, réalisé par « seulement » 1370 Inspecteurs encadrés par 132 Délégués et Délégués principaux.

Une réforme portée par les seuls agents publics : les Inspecteurs et Délégués

La réforme du permis de conduire de 2014 renforcée par la loi « Macron » de 2015 avait pour objectifs de rendre le permis de conduire plus accessible, de réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire et le coût financier.

Deux volets distincts devaient être mis en œuvre, l'un concernait l'État, l'autre l'enseignement.

Les mesures prises envers les agents de l'éducation routière

Ces mesures peuvent être classées en trois groupes :

- Le redéploiement des IPCSR au profit des examens B
- Les effectifs
- L'assurance qualité

Redéploiement : (3 mesures)

- Réduction de 3 minutes de la durée de l'examen B qui passe de 35 à 32 minutes, afin de permettre le passage d'un candidat supplémentaire par jour
- Appel à d'autres agents publics pour l'ETG, puis privatisation de l'épreuve
- Retrait des IPCSR des jurys professionnels des examens PL organisés dans le cadre de l'Éducation Nationale

Soit un total de 267 000 examens B supplémentaires.

Les effectifs : (3 mesures)

- Recrutement de 50 agents de La Poste pour le passage des examens B, mandat de 2 ans renouvelable 1 an
- Recrutement supplémentaire exceptionnel de 25 IPCSR en 2015
- Engagement du maintien des effectifs d'IPCSR sur 3 ans (2015, 2016 et 2017 soit 38, 48 et 46 IPCSR recrutés)

L'assurance qualité

(Arrêté du 20 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal des examinateurs du permis de conduire)

La qualité des examens est contrôlée !

- Mise en œuvre des audits qualité annuels et quinquennaux des examinateurs du permis de conduire

Le bilan

La réforme du permis de conduire est un succès puisque le délai d'attente des candidats au permis de conduire est passé de 98 jours en moyenne en 2014 à 62 jours en 2017.

La DSR en a convenu, le mode de calcul par la médiane est plus approprié. Le délai médian est de 40 jours en 2017 et en avril 2018, il est de 42 jours.

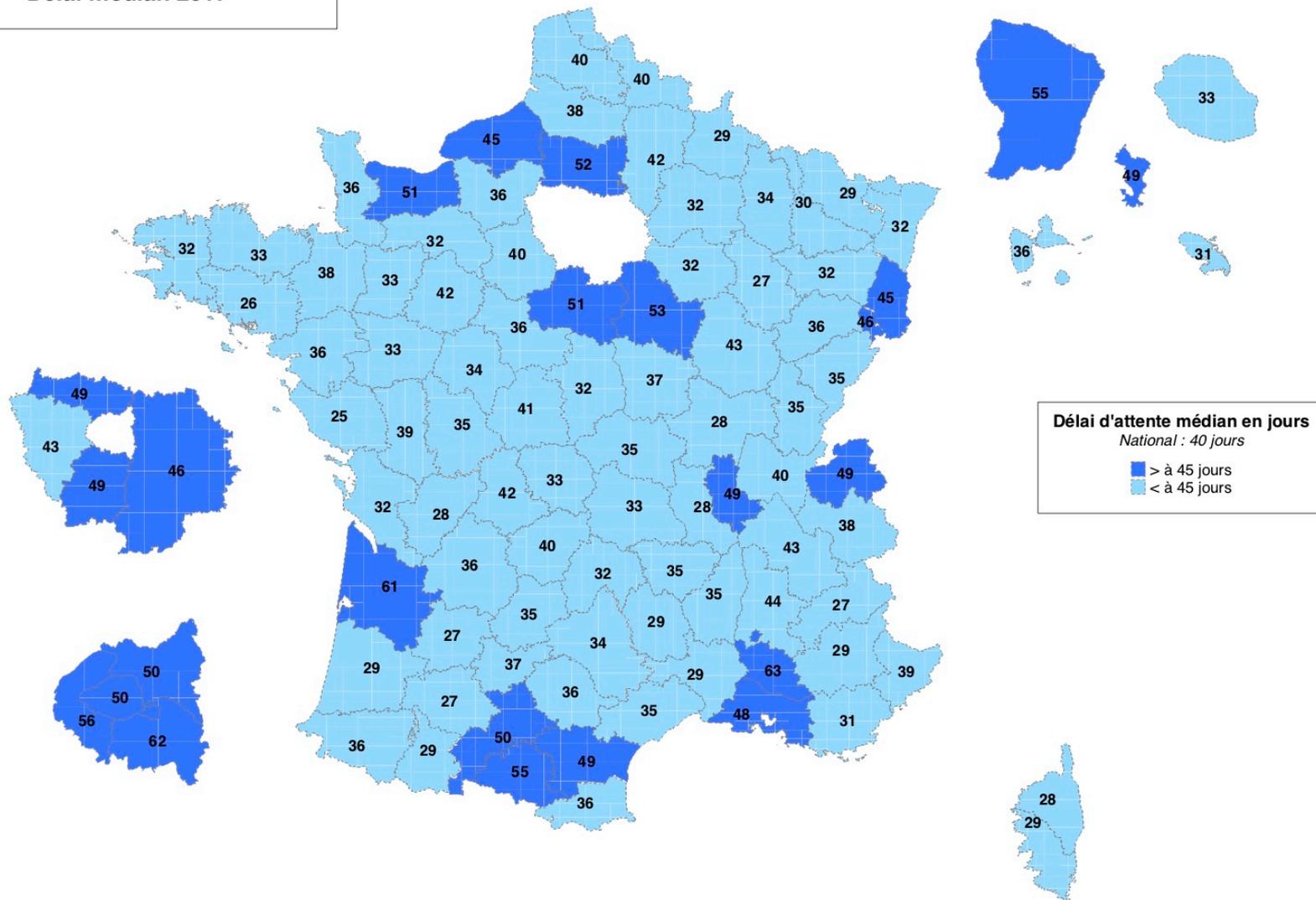


Les délais moyens



Les délais médians

**Délai d'attente entre
les deux premières présentations B
Délai médian 2017**





Les agents de l'État, les Inspecteurs et les Délégués au permis de conduire ont mis en œuvre une réforme qui les a fortement pénalisés dans leurs missions. Mais ils ont « fait le job » !

Par contre !

Aujourd'hui, pour que le bénéfice de cette réforme soit pérennisé, et au vu de l'effort de recrutement de l'État et de l'investissement de ses agents, il est indispensable que les écoles de conduite s'engagent dans une démarche d'assurance qualité de la formation dispensée aux élèves conducteurs.

Pourquoi ?

Si le niveau de qualité de formation ne progresse pas, il est à craindre une nouvelle augmentation des délais d'attente. En effet, de tout temps, dès lors que l'offre de places d'examen est abondante, il est rapidement constaté une baisse du taux de réussite des candidats.

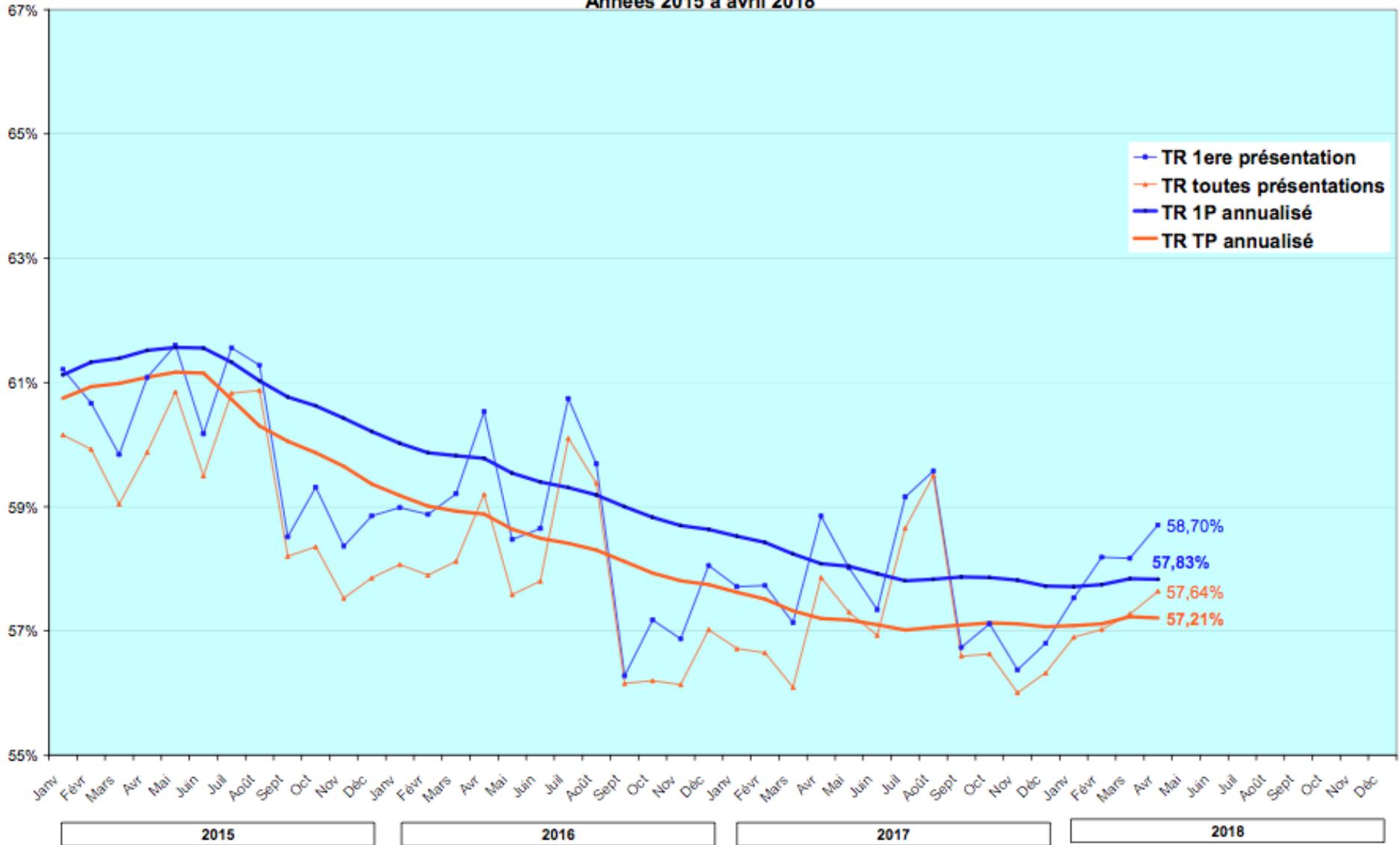
Cette « règle » est une nouvelle fois démontrée puisque toutes présentations confondues, le taux de réussite qui était de 61 % en avril 2015, est passé à 57,2 % en avril 2018

Soit près de 4 points en moins !



La courbe des taux de réussite

Evolution du taux de réussite en B Années 2015 à avril 2018



Le label qualité des EECA

Bien que l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » soit paru le 1er mars dernier au JO, à ce jour, soit plus de 3 ans après la promulgation de la loi, la démarche visant à l'amélioration de la qualité des formations des EECA n'a toujours pas été mise en œuvre

Initialement prévue au 1er septembre 2018, le DISR a décidé le report de 2 mois de la mise en place du label, soit le 2 novembre 2018

Le 7 novembre, il est à nouveau reporté dans l'attente du rapport de la mission parlementaire.

Notre proposition

Remettre le candidat au cœur du dispositif
formation – examen.

Les délais d'attente doivent être maîtrisés

Les délais d'attente des candidats étant utilisés comme indicateur de performance de l'action publique, il faut que l'Administration puisse avoir une action sur ces délais.

C'est bien aux bureaux éducation routière d'attribuer les places d'examen aux candidats.

Maîtrise des délais d'attente

Il semble important que la place d'examen revienne directement au candidat. Elle pourrait être attribuée à l'inscription au permis de conduire ou lors de la première demande d'examen et prévoir une date de rattrapage (à l'instar de ce qui est prévu pour le baccalauréat). Le suivi serait effectué grâce à une application informatique dédiée.

Maîtrise des délais d'attente

Cette proposition devra faire l'objet de discussions entre les organisations professionnelles des EECA, la DSR et notre syndicat.

Pour le SANEER

Aujourd'hui, le service public des examens du permis de conduire est efficient. Les agents publics ont mis en oeuvre l'ensemble des mesures qui a abouti au succès de la réforme. Afin de pérenniser la réduction des délais d'attente, il est impératif que les EECA s'engagent rapidement, dans le cadre du label, vers une démarche d'amélioration de la qualité de la formation des élèves conducteurs.

Pour le SANEER, des missions = des effectifs

Bien entendu les effectifs des corps des IPCSR et des DPCSR devront être, à minima, maintenus et même faire l'objet de recrutements supplémentaires pour faire face aux missions d'audit du secteur privé, intervenant dans la formation des conducteurs, que sont les opérateurs agréés, les CSSR et les EECA.



Vous pouvez compter sur votre syndicat
pour assurer la défense de nos métiers
et de nos missions.